

Conseil d'Administration du 08/02/2023 – 10 heures
Compte-rendu analytique de la séance

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 08 février, le Conseil d'Administration, convoqué par lettre du 23 janvier 2023, s'est réuni sous la présidence de Mme Cécile HELLE, Présidente du CCAS.

Étaient présents à l'ouverture de séance

Mme Cécile HELLE, Présidente du CCAS.
Mme Anne-Catherine LEPAGE, Vice-Présidente du CCAS.
Monsieur Claude NAHOUM.
Madame Martine CLAVEL,
Madame Martine BAREL.
Mme Henriette ARRIVETS-MERIT.
Mme Christine MARIN.
Mme Nadia SENNOUR.
Mme Nadine GARNIER.

Étaient représentés :

Étaient Excusés/Absents :

Mme Marie-Thérèse NEMROD-BONNAL.
Madame Zinèbe HADDAOUI.

Invités :

M. LICHAIRE, Directeur Général Adjoint Ville émancipatrice
M. GOSZTOLA, Conseiller Technique, Cabinet de Mme le maire

* * * *

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 10 heures par Madame Anne-Catherine LEPAGE, Vice-Présidente.

APPROBATION DU COMPTE RENDU SYNTHETIQUE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11/01/2023

Le compte rendu de la séance du Conseil d'Administration du 11/01/2023 est approuvé par l'ensemble des membres.

RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL PRÉSENTE Madame Mireille LAMBERT présente les décisions.

2023-01 – FINANCES - Marché conclu avec la société TECHNIPRO avec accord cadre bons de commande pour la prestation de "télé-assistance" pour le CCAS de la ville d'Avignon pour un montant minimum de 45000 € HT et un montant maximum de 90 000 € TTC pour une durée ferme de 4 ans. Du 01/03/2023 au 28/02/2027

2023-02 – VAS -Convention de mise à disposition par la ville à titre gracieux de la salle polyvalente de Montfavet le mardi 31/01/2023 à l'occasion du goûter pour la galette des rois des Séniors du CCAS D'Avignon.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

2023-03 – VAS Convention de partenariat entre le CCAS d'Avignon et la Mutualité Française pour un atelier "équilibre-prévention des chutes" pour la prévention des chutes des personnes âgées en région sud. Du 23/01/2023 au 24/04/2023.

2023-04 –FINANCES - Marché conclu avec la CACIC pour des prestations de gestion administrative des procédures de passation de marchés publics pour les besoins du CCAS.

DÉLIBÉRATIONS

2023_11 : POLE GRANDIR ENSEMBLE Approbation du règlement de fonctionnement des conseils de crèches du CCAS de la ville d'Avignon

Le conseil de crèche est une instance proposée à l'issue d'une réflexion sur la place des parents dans les crèches dans l'objectif de construire une continuité dans l'éducation et dans le soin d'un enfant, entre sa famille et la structure d'accueil. Approbation du règlement.

APPROUVÉE A L'UNANIMITÉ

2023_12 : ATP /CENTRE SOCIAL ET CULTUREL ESPACE PLURIEL : Signature de la convention entre le C.C.A.S et l'association ALHAMBRA pour l'organisation d'un stage de danse flamenco à destination des publics adhérents de l'Espace Pluriel.

L'association ALHAMBRA organise chaque année en mars un festival arabo-andalou dans les quartiers prioritaires de la ville d'Avignon. Dans le cadre de ce festival, l'association propose aux publics de l'Espace Pluriel de participer à un stage de danse flamenco ainsi qu'à une soirée arabo-andalouse. Autorisation à signer.

APPROUVÉE A L'UNANIMITÉ

2023_13 : MOYENS GENERAUX : Autorisation de signer. Conventions de mise à disposition de locaux entre la Ville d'Avignon et son CCAS.

Conventions concernant 9 établissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE) gérés par le CCAS, le centre social espace Pluriel, le complexe socio-culturel de la Barbière, le bâtiment Maison des Rêveuses à Montfavet, le château de la Barbière ainsi que le siège du CCAS, la Ville et le CCAS. Ces conventions sont établies pour une durée de 12 ans. Elles définissent les droits et obligations de chacun. Autorisation à signer.

APPROUVÉE A L'UNANIMITÉ

2023_14 : RESSOURCES HUMAINES : Mise à jour du tableau des effectifs

APPROUVÉE A L'UNANIMITÉ

2023_15 : FINANCES : Marché public - Avenant – Achat de titres restaurant pour le CCAS d'Avignon 2019-2023 – Autorisation de signature

Le Centre Communal d'Action Sociale a conclu le 25 avril 2019 avec la société UP un marché d'achat de titres restaurant pour les agents du CCAS courant sur la période 2019-2023. La durée de l'accord-cadre était fixée à 12 mois reconductible tacitement 3 fois jusqu'au 28/02/2023. Autorisation à signer 'un avenant prolongeant la durée de l'accord-cadre actuel de 6 mois, soit jusqu'au 31 août 2023.

APPROUVÉE A L'UNANIMITÉ

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

2023_16 : FINANCES : Constatation de la présentation du rapport d'orientation budgétaire 2023 du budget principal du CCAS et des budgets annexes CLIC et SAAD

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L123-8 et R123-20

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L2312-1,

Vu l'article 107 de la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Le rapport d'orientation budgétaire est présenté afin de donner lieu au débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2023.

APPROUVÉE A L'UNANIMITÉ

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12H00

**AFFICHE LE
10/02/2023**